

Date de Convocation

26/12/2023

Date d’Affichage

03/01/2024

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

**OBJET :**

**Adhésion au  
groupement de  
commandes pour la  
passation d’un marché  
public relatif à la  
protection sociale  
complémentaire des  
agents, risque  
prévoyance**

L’an deux mille vingt-quatre, le neuf janvier à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT  
Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX, Aurore PENNORS

Absents ayant donné procuration : Gilles RONSE, Valérie DEVENDEVILLE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Vu les dispositions de l’article L1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CC\_2023\_261 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 20 novembre 2023,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d’un marché public relatif à la protection sociale complémentaire des agents, risque prévoyance.

Considérant que ce groupement permettra :

- De rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre,
- D’obtenir de meilleures conditions tarifaires au regard du nombre de membres et des économies d’échelle en découlant ;
- de proposer aux agents des garanties aussi étendues que faire se peut.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault serait coordonnatrice de ce groupement de commandes.

Et que la commission d’appel d’offres serait celle du coordonnateur.

DECIDE (par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 16 VOTANTS)

- D’adhérer au groupement de commandes pour la passation d’un marché public relatif à la protection sociale complémentaire des agents, risque prévoyance.
- D’autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la protection sociale complémentaire des agents, risque prévoyance, et tout document afférent à ce dossier.
- D’autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.

Secrétaire de séance  
Aurore PENNORS



Fait et délibéré à Ennevelin, le  
9 janvier 2024,  
Le Maire,  
Michel DUPONT

